Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 041-200084994-20260914-2026_0906-DE

Le Controis en Sologne
Contres • Feings Fougères sur Bièvre Ouchamps • Thenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU CONTROIS EN SOLOGNE
Séance du 10 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Date de convocation :
4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de Fougères sur Bièvre, sous la Présidence de Madame Elodie PEAN-NORGUET, Maire

Présents : PÉAN-NORGUET Élodie, CHASSET Michel, BARDOUX Delphine, COLLIN Guillaume, AUDIANE Séverine, MOREAU Dany, TURGIS Isabelle, MARTELLIERE Eric, CORNEVIN Bernard, RUDAULT Patrice, BOURNEUF Axelle, BRAULT Jean-Luc, DARDEAU Céline, DROUHIN Jean-Yves, FERMAUT Emmanuel, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LELARGE Antoine, LEPAGE Frédéric, MICHOT Karine, MOREAU Véronique, PARAGE Monique, RUAULTS Samuel, SAGET-LETHIAS Gilles, ZAPATERO Marie-Josée.

Excusés : AUBE Nathalie (pouvoir à LEPAGE Frédéric), DUISIT Anne-Sophie (pouvoir à CHASSET Michel), LASCAR Martine (pouvoir à CORNEVIN Bernard), LEBERT-CHEVET Eveline (pouvoir à BARDOUX Delphine), MICHOT Valentine (pouvoir MICHOT Karine), SIMOES Catherine (pouvoir AUDIANE Séverine), TETOT Pascale (pouvoir DROUHIN Jean-Yves).

Secrétaire de séance : Samuel RUAULTS

Délibération n°2026-0906 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA ROUTE D'EOLE »

Monsieur Cornevin Bernard, adjoint au Maire informe les membres du conseil que l'association « Les Amis de la Route d'Eole » organise chaque année une compétition de cyclisme (juniors) où départ et arrivée se déroulent sur les communes déléguées de Feings et de Fougères sur Bièvre.

Cette association a sollicité la Commune de Le Controis-en-Sologne afin d'obtenir une subvention destinée à soutenir son fonctionnement général. La demande de subvention a été reçue le 15 décembre 2025.

Au regard de l'intérêt présenté par l'activité de cette association pour la commune et de la volonté municipale de soutenir la vie associative locale, il est proposé d'accompagner financièrement son fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont imputés au budget primitif de la Commune, adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 décembre 2025.

- Vu l'article L 1611- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les crédits inscrits au budget primitif de la Commune de Le Controis-en-Sologne voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 décembre 2025,
- Vu la délibération 2026-0518 adoption du budget supplémentaire
- Considérant la demande de subvention présentée par l'association, reçue le 15 décembre 2025,
- Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir le fonctionnement général de cette association,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2500 € à l'association « Les Amis de la Route d'Eole ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 14 septembre 2026

Le Maire,
Elodie PEAN-NORGUET

MAIRIE DE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Le secrétaire de séance
Samuel RUAULTS